



Communiqué de presse

Luxembourg, le 18 septembre 2017

Les auditeurs de l'UE vont examiner la gestion des risques d'inondation

La Cour des comptes européenne a entrepris d'examiner si, dans l'Union européenne, la prévention des inondations, la protection à leur encontre et la préparation à cette éventualité sont fondées sur une analyse fiable et sont susceptibles d'être efficaces.

Les travaux d'audit ont commencé ce mois-ci et la publication du rapport est prévue pour fin 2018.

Remarques à l'intention des journalistes

En vertu de la directive «Inondations» de l'UE de 2007, les États membres doivent évaluer le risque d'inondation pour tous les cours d'eau et zones côtières; établir des cartes de l'ampleur des inondations ainsi que des biens et des populations potentiellement concernés dans les zones à risque; élaborer des plans de gestion des risques liés aux inondations; prendre des mesures adaptées et coordonnées pour réduire le risque d'inondation; coordonner leurs pratiques en matière de gestion des risques d'inondation dans les bassins hydrographiques communs et renoncer aux mesures qui augmenteraient les risques d'inondation dans les pays voisins. La planification devrait tenir compte des évolutions à long terme parmi lesquelles le changement climatique, ainsi que des pratiques en matière d'utilisation durable des sols et de rétention d'eau, de manière à améliorer la capacité à faire face aux inondations de manière globale et viable.

Selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) («Flood risks and environmental vulnerability», rapport n° 1/2016), l'accroissement de la fréquence des précipitations extrêmes et la hausse du niveau de la mer dans les années à venir devraient aggraver le risque d'inondation fluviale, pluviale, et côtière. Selon une grande compagnie de réassurance, les événements hydrologiques sont responsables d'un tiers des pertes économiques liées à des conditions climatiques extrêmes pour la période allant de 1999 à 2015 dans 33 pays européens, un montant estimé à 105 milliards d'euros.

L'UE soutient des projets liés aux inondations au moyen de divers instruments de financement. Par exemple, pour l'objectif concernant «l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques» de la période 2014-2020, les États membres et les régions peuvent allouer à des projets concernant les inondations des financements de l'UE provenant du Fonds européen de

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

développement régional et du Fonds de cohésion.